

Registre des personnes fragiles

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a notamment pour mission de recenser les personnes isolées afin de les accompagner en cas de situation particulière (canicule, grand froid, confinement...)

Registre des personnes fragiles

Les personnes fragiles et isolées, personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent, à leur demande, ou sur requête d'un tiers, figurer sur un registre nominatif. Ces informations permettent une veille de la Ville et du CCAS pour apporter, rapidement si besoin, conseils et assistance.

Vous souhaitez vous enregistrer ou faire enregistrer un proche ? Pour cela, il vous faut utiliser le formulaire d'inscription ci-dessous.

Si vous avez besoin de renseignements, vous pouvez contacter le CCAS au 02 40 24 99 57, par mail : accueil.ccas@ville-guerande.fr ou sur place au 11 rue des saulniers à Guérande.

Inscription au registre

Pour plus d'informations :

Le Ministère de la solidarité et de la santé et des sports et Santé publique France propose de vous informer ici .
0 800 06 66 66

www.solidarites-sante.gouv.fr/canicule

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Oui Non

✓ Valider



Ville de
Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h